

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un le dix-neuf mai à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes AGUILA Mylène, COULOMB Stéphanie, DURAN Sandra, GATHELIER Sabrina, KUCZMA Maud, MOUSSONNE Patricia et Mrs, BONCOURRE Thierry, CHIBLI Aziz, DUPRAT Nicolas, GABRIEL Abilio, MARAIS Philippe, POUX Sébastien, PUCHOIS Jérôme

Absents : Mathieu FORMOSA

Secrétaire de séance : Sandra DURAN

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Ordre du jour

Observation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2021

Monsieur le Maire émet une observation concernant l'absence de précision sur le vote lors de la délibération n°3 concernant l'opposition au transfert de la compétence du PLU à la CCBA. Il remarque que le vote « contre » ce transfert a eu lieu avec 15 voix POUR l'opposition au transfert du PLU à la CCBA.

1 – Délibération sur les travaux de rénovation du pont de Bourse

Monsieur le Maire explique au conseil la situation du pont de Bourse.

Gabriel ABILIO informe que ce pont se situe en limite des communes de Puydaniel, Lagrâce-Dieu et Auterive.

Monsieur le Maire précise que les travaux seront réalisés par le « même » chantier d'insertion qui a rénové la façade de la mairie. Il présente le devis à l'assemblée détaillée de la manière suivante :

Le coût total de l'opération s'élève à 11 575.68 € incluant la main d'œuvre et les matériaux.

Montant subventionnable : 9 9 21.48 €

Montant non subventionnable de 1 654.20 €

Soit un coût global pour chaque commune (Puydaniel, Lagrâce-Dieu et Auterive) s'élevant à 2 204.98 €

Gabriel ABILIO remarque qu'il faudra être vigilant sur l'après-travaux concernant le passage par de gros engins agricoles.

Approuvé à l'unanimité (13 voix Pour)

2 – Délibération sur le rapport annuel de l'eau

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BONCOURRE.

Thierry BONCOURRE demande d'éventuelles questions et précise que l'eau n'augmentera pas. Cependant, les différentes taxes vont augmenter.

Approuvé à l'unanimité (13 voix Pour)

3 – Renouvellement du contrat de Michel BOUCHER

Monsieur le Maire donne la parole à Sébastien POUX.

Sébastien POUX informe que l'agent Bernard CELMA a demandé un maintien de congés longue maladie.

Par conséquent, il propose au conseil le renouvellement du contrat de Michel BOUCHER jusqu'au 20 juillet 2021. En effet, à cette date du 20 juillet 2021, on arrivera au terme d'une année de contrat consécutif autorisé sur 18 mois.

Sandra DURAN remarque que lors d'un conseil municipal, il avait été évoqué un CDI.

Sébastien POUX précise qu'après s'être renseigné, Michel BOUCHER n'est pas éligible à ce contrat. La seule possibilité serait un contrat saisonnier de 6 mois.

Renouvellement du contrat jusqu'au 20 juillet 2021 approuvé à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR).

4 – Réflexion sur le litige QUARANTA

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'ensemble des documents nécessaires à cette réflexion a été adressée par mail. Il remarque que le Tribunal Administratif a rejeté la requête de Mr QUARANTA mais a également rejeté les conclusions présentées par la commune (représentée par l'avocat).

Monsieur le Maire précise avoir contacté l'avocat qui, ce dernier ne comprend pas les raisons de cette décision du tribunal. En effet, Monsieur le Maire remarque que Monsieur Quaranta a notifié que le parking serait public alors qu'il serait réalisé sur un lieu privé. Toutefois, s'il souhaiterait le clôturer

Sandra DURAN se questionne sur le litige concernant un parking sur la partie boisée. De plus, elle remarque une observation sur le jugement la possibilité de redéposer un nouveau permis en déplaçant le parking dans la zone non boisée.

Monsieur le Maire indique que le litige repose sur un refus de permis de construire dans une zone boisée. Il apporte un éclaircissement concernant ce parking. La commune avait conseillé à Mr Quaranta de réduire son parking. Ce dernier n'a pas suivi le conseil et a maintenu le parking sur la zone boisée.

Monsieur le Maire relate l'historique de ce recours : En septembre 2019, Mr Quaranta a déposé un recours gracieux en mairie puis sans attendre la réponse du recours gracieux il a saisi le Tribunal Administratif.

Sandra DURAN s'interroge sur le parking qui serait sur la partie boisée. Elle remarque que le Tribunal Administratif stipule que Mr QUARANTA peut redéposer un nouveau parking mais en dehors de la partie boisée.

Thierry BONCOURRE remarque que ce recours à engendrer des frais pour la commune d'un montant de 3000 € sans compter les frais de dépôts des permis de construire d'un montant de 153 € pour chaque permis de construire déposer.

Monsieur le Maire remarque que l'assurance prend en charge 1500 €. Il informe qu'une Visio conférence a été réalisée entre l'instructeur du PETR, l'architecte de Mr Quaranta, Mr Quaranta et lui-même. Des solutions lui ont été proposées mais Mr Quaranta ne souhaite pas les appliquer par manque de temps avec des délais d'instructions trop longs.

Arrivée de Aziz CHIBLI à 20h50

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil afin de faire appel ou non.

Après un débat, l'ensemble des élus présents décident de ne pas faire appel.

5 – Réflexion sur l'état d'avancement de la reprise du lotissement

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'avancer sur ce dossier au vu des pièces fournies par le Président. Il propose que les employés communaux tondent les parties communes enherbées comme il avait été fait au lotissement la borde basse durant la reprise du lotissement.

Sébastien POUX remarque qu'effectivement, l'entretien des espaces verts ponctuellement avait été réalisé par les employés communaux.

6 – Réflexion sur l'état d'avancement du projet de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire souhaite que ce projet avance et propose de prendre un rendez-vous avec le service de la communauté de communes afin de se faire conseiller sur la démarche. Il souhaite ne pas continuer à travailler avec le CAUE.

Monsieur le Maire donne l'exemple de la Mairie de Miremont qui rénove sa mairie pour un coût total avant subventions pour un montant de 400 000 €.

Sébastien POUX précise avoir visiter le chantier avec Jean-Claude BLANC et a échangé avec un adjoint qui le informé du prix au m2 à savoir 1 500 €.

Monsieur le Maire souhaite que l'architecte soit choisi avant septembre.

Le conseil décide que ce projet ne sera plus assisté par le CAUE et l'ATD.

9 - Questions diverses

- **Travaux Pool-Routier** : le devis de la COLAS s'élève à 8 582.50 € HT soit 10 299.00 € TTC et concerne le devant de l'école à savoir de l'angle de la côte de Martel et rue de la Mairie jusqu'à l'angle de la rue de écoles.
- **Travaux fuite toiture mairie** : devis 554.40 € TTC. Mr Duprat Nicolas sort de la salle pour le vote. Validé par le conseil municipal.
- **Réouverture et locations de la salle des fêtes** : Monsieur le Maire sollicite le conseil pour la remise à la location de la salle des fêtes à compter du 1er juillet 2021. Il propose de faire un avenant au contrat concernant les règles sanitaires.
- **Thierry BONCOURRE** : Suite à la dégradation durant les travaux de canalisation de conduite de gaz par l'entreprise TEREKA, le Chemin de Ferret a été refait par TEREKA. Aucun coût pour la commune
- **Élections du 20 et 27 juin 2021** : Monsieur le Maire informe que la commune a commandé des kits de protection.
 - **Sandra DURAN** s'interroge sur l'organisation
 - **Monsieur le Maire** précise qu'un planning sera mis en place. Il faudra 6 personnes toute la journée pour tenir le bureau de vote car il y a deux élections ces jours-là.
- **Monsieur le Maire** propose de recruter une personne pour réaliser le ménage, 2 heures par semaine, à la mairie et aux ouvertures de la mairie. Aucune opposition des élus présents.
 - **Sébastien POUX** propose de se renseigner auprès d'une société de prestation de services.

Le conseil décide de faire des devis par une société de service.
- **Philippe MARAIS** souhaite évoquer le mail de l'Association Patrimoine reçu ce jour, le 19 mai 2021, concernant la prise en charge de la modification de la plaque de la fontaine DELBUC par leur soin. Dans ce mail, l'Association Patrimoine réitère leur demande concernant la rénovation du petit pont.
 - **Monsieur le Maire** propose de répondre à l'Association Patrimoine afin de procéder par étape à savoir
 - 1- Modification de la plaque
 - 2- Etude de la proposition de rénovation du petit pont.
 - **Thierry BONCOURRE** propose que la commission d'urbanisme se réunissent afin d'apporter une réponse écrite à la demande.
 - **Monsieur le Maire** rappelle qu'il avait été décidé la mise en place d'un cahier des charges avec un référent de la mairie afin de suivre les travaux.
 - **Philippe MARAIS** souhaite que l'ensemble des règles soient établies par écrit et non plus de manière orale.
 - **Philippe Marais**
 - Propose d'établir des règles bien définies en effectuant le besoin de matériaux et en émettant des réserves.
 - S'interroge sur l'organisme à contacter pour la rénovation du petit pont

- **Thierry BONCOURRE** répond que l'architecte des Bâtiments de France est habilité à donner leur avis et la procédure à suivre concernant un bâtiment dans un périmètre des Bâtiments de France.
- **Philippe MARAIS** souhaiterait que l'Architecte des Bâtiments de France émet un avis avant la réunion de la Commission d'Urbanisme
- **Sébastien POUX** est favorable à un écrit bien bordé.
- **Philippe MARAIS** propose de prendre la photo de l'actuel et demander un avis à l'Architecte des Bâtiments de France avant que la commission d'urbanisme se réunisse. De plus, il propose à Stéphanie COULOMB d'envoyer un mail à l'Association Patrimoine pour les informer que la commission d'urbanisme se réunit le 28 mai 2021.

La commission d'urbanisme se réunira pour répondre à l'Association Patrimoine.

- **AGUILA Mylène** : souhaite connaître les sujets à noter sur la prochaine gazette
- **Sébastien POUX** : Compte rendu du rendez-vous en date du mardi 18 mai 2021 avec le secteur routier concernant le passage piétons du bas du village vers le centre bourg. Il a été demandé de créer un 3^{ème} passage protégé en supplément des 2 déjà proposés par la commune. Cependant, la bande piétons partagée côté bas du château serait à revoir. Il est préférable de rester sur la bande enherbée. Prévoir l'éclairage public de la bande piétons (voir avec le SDEHG). Possibilité de faire abaisser la limitation de vitesse à 70 km/h. ; Le déplacement de la limite d'agglomération n'est pas conseillé ; La commune est en attente de la réponse du Département concernant la préemption de la partie enherbée Il faut savoir que le service routier donne les préconisations mais les travaux sont à la charge de la commune mais subventionnables.

10 – **Informations du Maire**

- Réservation de 12 grilles pour préparer les élections départementales et régionales.
- Les grilles des containers de la commune seront conservées par les communes.
- **Travaux effectués sur la commune** :
 - Fleurissement du village, façade de la mairie, peinture aux monuments aux morts, places de parking.
- **Horloge de l'église** : Les aiguilles de l'horloge seront réparées le jeudi 20 mai.
- Notification de subvention des travaux de mise en conformité électrique à l'église pour un montant de 1 739.49 €.
- Monsieur le Maire informe le conseil que Mathieu ALLEMANDOU habitant de la commune propose de faire de la musique mi-juillet 2021 gratuitement. La date est à confirmer. Cette manifestation sera obligatoirement en plein air.

- **Syndicat des Coteaux** : La semaine du 17 mai, les communes de Grazac, Caujac et Esperce vont délibérer suivi du Syndicat des Communes dans les prochaines semaines qui, se terminera avant le 15 juin par les communes de Puydaniel, Lagrâce-Dieu et Mauressac pour une séparation à la fin de l'année scolaire 2020-2021 début juillet 2021.
- Remerciement de la famille BONIFAS à la municipalité et les employés communaux pour les travaux sur les trottoirs.

Séance levée à 21H50

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Mr BLANC Jean-Claude	Mr BONCOURRE Thierry	Mme COULOMB Stéphanie
Mr GABRIEL Abilio	Mme AGUILA Mylène	Mme DURAN Sandra
Mme GATHELIER Sabrina	Mme KUCZMA Maud	Mme MOUSSONNE Patricia
Mr CHIBLI Aziz	Mr DUPRAT Nicolas	Mr FORMOSA Mathieu (Absent)
Mr MARAIS Philippe	POUX Sébastien	PUCHOIS Jérôme